

# LES ÉVALUATIONS D'ÉCOLES

## UN NOUVEL OUTIL DE MANAGEMENT LIBÉRAL

# C'EST NON !

### QUEL EST CE DISPOSITIF ?

Issue de la loi dite « pour une École de la confiance », massivement rejetée par la communauté éducative en 2019, cette évaluation se déroule en deux temps:



un premier temps d'autoévaluation, qui a pour but « d'analyser l'école dans sa globalité » intégrant les temps scolaires (acquis des élèves, vie dans l'école) et périscolaires, y compris en faisant participer les enseignant-es de l'école, les parents, les élèves et la collectivité locale en leur faisant remplir des questionnaires de satisfaction par exemple.

Une phase d'évaluation externe, conduite par des personnels désignés par le DASEN et n'intervenant pas dans l'école (IEN, directeur-trice, chef-fe d'établissement, CPC, enseignant-e...), qui produisent un rapport d'évaluation.



## UN NOUVEL OUTIL DE MANAGEMENT POUR METTRE EN PLACE UNE CONCURRENCE ENTRE LES ÉCOLES !

L'école n'est pas une entreprise et pourtant le ministère affiche clairement la couleur en généralisant le dispositif d'évaluation initialement expérimental. La mise en place des évaluations suit ce qui se fait ailleurs dans l'Union européenne avec un pilotage par l'évaluation et les

indicateurs, une affirmation de l'autorité fonctionnelle des directrices-eurs, la multiplication des primes et un premier pas vers la rémunération à la carte en fonction du « niveau d'engagement professionnel » des personnels.

### NON À L'USAGE DE L'ÉVALUATION COMME MOYEN DE PRESSION !

Le CEE a beau assurer que le rapport d'évaluation des écoles ne sera pas public, nul doute que la systématisation de ce type d'évaluation aura des conséquences sur les équipes en terme de projets pédagogiques, avec une fuite en avant vers des projets qui répondent aux demandes institutionnelles au détriment des réels besoins des enfants.

**Les écoles vont encore se retrouver confrontées à des évaluations commandées par la hiérarchie qui n'aident en rien les équipes à améliorer la qualité du service public d'éducation.** Comme Macron a annoncé une part variable dans les salaires des enseignant-es, il y a fort à parier que **ces évaluations pourront devenir un outil pour contraindre les équipes à appliquer les demandes de la hiérarchie et du ministère.**

De plus, c'est encore une surcharge de travail pour les personnels, déjà submergés par des tâches qui les éloignent de leurs missions. Les conséquences d'une telle évaluation conduiraient l'école publique à la "contractualisation par objectifs" et à la territorialisation, ce qui rentre en contradiction avec les missions de service public.

**L'incitation à accomplir des objectifs inatteignables au nom de l'efficacité ne peut que faire le jeu de la**

**concurrence** au détriment de la liberté pédagogique et de la souveraineté du conseil des maîtres.esses, augmentant stress et souffrance au travail, récompensant les un-es et pénalisant les autres. Cette obsession évaluative s'apparente à un contrôle des pratiques visant à adapter l'éducation à la culture de la performance issue de la gestion d'entreprise.

## **SUD ÉDUCATION APPELLE LES PERSONNELS ET LES ÉQUIPES À NE PAS PARTICIPER À CES ÉVALUATIONS**

**SUD éducation revendique la fin de toutes les évaluations qui ne sont jamais pensées par les équipes. Ce sont de véritables moyens dont l'école a besoin et pas d'une stratégie managériale**

### **DES ÉCOLES ET COLLÈGES S'ORGANISENT DÉJÀ POUR RIPOSTER**

Dans le 63, plusieurs écoles ont déjà décidé de ne pas les mettre en place. Dans la circonscription de Lanta dans l'académie de Toulouse, 58 écoles et des collèges ont signé un texte appelant à refuser les évaluations d'écoles. Voir ici : [sudeducation63.org/Evaluations-d-ecoles-c-est-non.html](http://sudeducation63.org/Evaluations-d-ecoles-c-est-non.html)

## **VOUS N'ÊTES PAS OBLIGÉS DE LES METTRE EN PLACE**

Rien dans nos obligations réglementaires de service (ORS) ni dans nos statuts ne nous contraint à mener à participer à ces évaluations d'écoles, il faut donc les refuser en bloc !

**Dans le 63, le DASEN s'est engagé en CTSD le 27 juin que les écoles qui le décident n'auraient pas l'obligation de les mettre en place l'année prochaine. Il faut le prendre au mot.**

Contactez-nous pour obtenir de l'aide à [sud63@sudeducation.org](mailto:sud63@sudeducation.org), dites-nous si vous les refusez pour être accompagnés.